

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

*Commune de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU*

« *Villechien* »

**PA 10 - REGLEMENT DU  
LOTISSEMENT**

En plus des règles des tiers, les règles d'urbanisme applicables à ce lotissement sont les règles d'urbanisme en vigueur sur la Commune de SAINT BARTHELEMY D'ANJOU.